

COMMUNE DE VILLEMATIER

REUNION DU 21 MAI 2013

L'an deux mille treize, le vingt et un mai à 21H00, le Conseil Municipal de VILLEMATIER s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances où il avait été dûment convoqué, sous la présidence de M. Jean-Michel JILIBERT Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 11

Nombre de conseillers présents : 10

Nombre de votants : 11

Date de convocation : 17 mai 2013

Date d'affichage : 17 mai 2013

ORDRE DU JOUR :

- Travaux Place de Raygades
 - ⇒ Avant projet montant des travaux
 - ⇒ Maitrise d'œuvre
 - ⇒ Géomètre
 - ⇒ Délégation du Conseil au Maire pour signature de la convention avec le Conseil Général
- Extension du périmètre Syndicat Transport des Personnes Agées
- AFFAIRES DIVERSES

PRESENTS : MM JILIBERT, BARRAU, CALVET, ESCULIE, GARAIL, GUYET, MANESSO
Mmes BARBAGALLO, ESCAFFIT, SAUNIER

ABSENTS EXCUSES AVEC POUVOIR :

Mr CAUJOLLE donne pouvoir à Mr JILIBERT

Mme ESCAFFIT est élue secrétaire de séance.

Séance 2013/ N° 5 ⇒ DEL21052013-5-1

OBJET : TRAVAUX PLACE DE RAYGDES / RD 71C

Lors de cette séance M. le Maire présente au Conseil Municipal l'avant projet réalisé par 2au SEBA concernant les travaux à réaliser sur la Place de Raygades -RD 71 C-, et les modalités pour leur réalisation. Il s'agit de mise à niveau altimétrique de la Place de RAYGADES et de la section de la RD 71C du PR0+650 AU pr0+700.

Cette opération d'investissement réalisée par la commune, en partie sur le domaine routier du Conseil Général, doit faire l'objet d'une convention à signer entre le Maire et le Président du Conseil Général, fondée sur un dossier technique élaboré suivant les spécifications exigées pour intervention sur l'emprise de la voirie départementale.

L'Estimation des travaux pour cette opération s'élève à : 42 351.00€ HT dont :

* Place de Raygades :	35 704.50 €
* Route Départementale 71C	6 646.50 €

Les honoraires du géomètre s'élèvent à 1000 € HT

Les honoraires du bureau d'études 2au s'élèvent à 2850€ HT

Ces travaux sont autofinancés par la commune, et prévus au B.P 2013 compte 2151

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé du Maire après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Approuve l'Avant-projet d'aménagement de la Place de Raygades le long de la RD71C
- Approuve la convention entre le Département et la Commune de VILLEMATIER
- Ne demande pas de subvention auprès du Conseil Général
- Autorise le Maire à signer la convention avec le Conseil Général

NOMBRE DE VOTANTS : 11

POUR : 11

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Séance 2013/ N° 5 ⇒ DEL21052013-5-2

**OBJET : EXTENSION DU PERIMETRE DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE TRANSPORT
DES PERSONNES AGEES**

Monsieur le Maire fait lecture de la demande d'adhésion sollicitée par les communes suivantes :

I - Arrondissement de Toulouse :

VAUDREUILLE

II - Arrondissement de Muret :

FRANCON

II - Arrondissement de Saint-Gaudens :

MONT-DE-GALIE

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité pour inclure ces communes au sein du syndicat.

NOMBRE DE VOTANTS : 11

POUR : 11

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

**Le Maire,
Jean-Michel JILIBERT.**